

ORDRES REGIONAUX DES PROFESSIONS DE SANTE D'OCCITANIE

Communiqué du 2 avril 2020

Représentants des Ordres régionaux des Professions de Santé d'Occitanie, nous sommes réunis en CLIOR (Comité de Liaison Inter Ordres Régional) pour coordonner l'action des professionnels de santé en Occitanie : nous rappelons d'abord à la population, face à tout problème de santé, **la nécessité de contacter son praticien habituel** (sage-femme, kinésithérapeute, chirurgien-dentiste, pédicure-podologue, infirmier, médecin traitant...) pour ne pas engorger les services d'urgences, les unités dédiées COVID 19 ou les centres 15.

Nous rappelons à tous que les professionnels de santé ont une **obligation de continuité des soins**, c'est-à-dire qu'ils ont organisé la réponse aux appels pour que tous leurs patients aient une solution médicale proposée (consultation en cabinet, audio ou vidéo consultation, orientation vers un confrère désigné, une structure d'urgence ou dédiée...). Les Ordres régionaux demandent ainsi à **participer à la coordination de l'organisation des soins** avec les pilotes délégués par les instances.

En accord avec l'ARS et l'Ordre des pharmaciens, la sécurité d'exercice des professionnels de Santé libéraux passe par **l'inscription individuelle dans une pharmacie de proximité** pour être approvisionnés en masques, et nous le demandons instamment, en matériels de protection (surblouses et surchaussures, casques, lunettes, SHA...) qui font tous cruellement défaut à des praticiens exposés en 1^e ligne.

Nous rappelons aux pouvoirs publics la nécessité de **continuer à organiser, fournir, intensifier et sécuriser les filières d'approvisionnement** des structures libérales autant que des établissements privés et publics de court, moyen ou long séjour et des transporteurs.

Soumis à des tensions et des risques médicaux et psychologiques élevés et intenses, souvent touchés eux-mêmes ou leurs proches, **les Professionnels de Santé d'Occitanie peuvent être soutenus par des structures d'aide** locales (Dispositif de soutien psychologique et traumatique COVID-19 : 05.34.39.33.47), régionales (Association MOTS pour tous soignants : 0608282589) ou nationales (Numéro national 0800288038).

Enfin, les Ordres régionaux d'Occitanie veulent rappeler aux pouvoirs publics régionaux et nationaux la nécessité **d'éviter dès à présent la catastrophe économique et donc sanitaire** qui menace à court ou moyen terme **les Entreprises Médicales Libérales** en envisageant dès maintenant non pas un simple report, mais une exonération des charges sociales et fiscales des soignants et de leurs personnels pour plusieurs mois.

A.Boudjemaa

occitanie@ordre-infirmiers.fr

J-F.Couat

president.cro.occ@ordremk.fr

A.Durand

occitanie@oncd.org

B.Galan

crop-occitanie@ordre.pharmacien.fr

C.Llinares Trape

cir04@ordre-sages-femmes.fr

P.Prido

contact@occitanie.cropp.fr

J.Thévenot

occitanie@crom.medecin.fr